



CORPORATION DES  
FEMMES D'AFFAIRES  
DU SAGUENAY

EN COLLABORATION AVEC **UQAC**

# CONCOURS

# INNOVER AU FÉMININ

2<sup>ème</sup> Édition 2024

Début des candidatures : Novembre 2023

Fin des candidatures : 15 mars 2024

Cérémonie : 18 avril 2024

## DESCRIPTION

La corporation des femmes d'affaire du Saguenay organise en partenariat avec l'Université du Québec à Chicoutimi le concours **INNOVER AU FÉMININ** visant à encourager les initiatives entrepreneuriales créatives et innovantes menées par ses membres. Il a pour objectifs de récompenser et de soutenir financièrement les femmes membres de la corporation des femmes d'affaire du Saguenay porteuses de projets innovants à fort potentiel de croissance. Ce concours offre aux femmes une occasion inédite pour présenter leur idée novatrice et démontrer comment elles prévoient mettre en place des actions pour le développement de leur activité. Trois prix de valorisation de l'innovation seront octroyés aux gagnantes qui ont récemment développé ou qui veulent s'engager dans une activité entrepreneuriale innovante. Les prix seront distribués comme suit :



### Exemples d'utilisation du prix

- L'achat d'un nouvel équipement;
- Les honoraires professionnels pour des services spécialisés nécessaires pour le projet;
- Toutes autres dépenses jugées essentielles à la réalisation du projet novateur.

### Critères d'admissibilité

Être membre en règle de la Corporation des femmes d'affaires du Saguenay ;

Être en processus de démarrage ou exploiter une entreprise depuis moins de 3 ans;

démarrage

Le projet doit porter sur le développement d'un nouveau produit (bien ou service) ou d'un nouveau procédé, ou sur l'amélioration significative d'un produit ou d'un procédé existant;

C.P. 612, Jonquière (Qc) G7X 7W4 • 418 590-1989 • [info@cfasaguenay.ca](mailto:info@cfasaguenay.ca) • [www.cfasaguenay.ca](http://www.cfasaguenay.ca)

Le projet ne doit pas être débuté pour être admissible;

Le montant de l'appui financier demandé ne devra pas excéder 75% de la valeur totale du projet pour un montant maximal d'appui de 6000\$.

Un seul projet par organisation et par année est admissible.

## Les dossiers non admissibles

Les dossiers proposant les utilisations suivantes ne sont pas admissibles :

- Compensation de déficit budgétaire dans les opérations régulières de l'entreprise;
- Consolidation ou remboursement de dettes;
- Tout projet soumis par un membre du CA de la Corporation des femmes d'affaires du Saguenay ou un membre de son organisation.

## Processus

Le concours **INNOVER AU FÉMININ** est un concours de présentation de projets innovants. Il reproduit le processus qu'une entrepreneure doit suivre pour convaincre les investisseurs à financer son projet. Il se déroule en deux (2) phases :

1. Sélection par un jury composé de plusieurs experts de 3 finalistes parmi les dossiers soumis.
2. Lors d'une soirée organisée par la Corporation des femmes d'affaires du Saguenay, les 3 finalistes présélectionnées feront une présentation de leur projet novateur d'une durée de trois minutes devant le jury et le public présent à la soirée. Elles se soumettront également à une période de questions de dix minutes. Par la suite et après délibération, le jury remettra trois prix :

**1<sup>er</sup> prix : 6000\$ 2<sup>e</sup> prix : 2500\$ 3<sup>e</sup> prix : 1500\$**

## Calendrier

**Novembre 2023** : Ouverture des candidatures en ligne du concours **INNOVER AU FÉMININ**. Le formulaire de candidature sera disponible sur le site de la corporation des femmes d'affaire du Saguenay. Les demandes doivent être envoyées en ligne, au plus tard à la date indiquée.

**15 mars 2024** : Clôture des candidatures en ligne.

**8 avril 2024** : Notation des dossiers, sélection et annonce des 3 finalistes présélectionnées sur dossier sur le site internet et les réseaux sociaux de la corporation des femmes d'affaire du Saguenay et de l'Université du Québec à Chicoutimi.

**18 avril 2024** : Jury final et cérémonie de remise des prix qui aura lieu à l'Université du Québec à Chicoutimi.

## **Versement de l'appui financier**

**La réalisation du projet et la réclamation de l'appui financier devront être effectuées au plus tard un an suivant la décision rendue par le comité.**

**Le versement du montant octroyé s'effectuera sur présentation des pièces justificatives. (Facture et autres documents pertinents)**

C.P. 612, Jonquière (Qc) G7X 7W4 • 418 590-1989 • [info@cfasaguenay.ca](mailto:info@cfasaguenay.ca) • [www.cfasaguenay.ca](http://www.cfasaguenay.ca)